

# LA VIE À SAINT-DENIS

N°14 – Décembre 2025

Éditorial de Patrick MENON

Maire de Saint-Denis-Sur-Loire



Chères Dionysiennes, chers Dionysiens,

Pour commencer, je tiens à remercier les habitants qui ont procédé à l'élagage sur la voie publique. Toutefois, j'encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait à le faire.

Je vous informe qu'une enquête, « ménage-déplacements », diligentée par Agglopolys, aura lieu du 27 janvier au 10 avril prochain. Les personnes seront prévenues par courrier et interviewées à leur domicile si elles le souhaitent. Ce sera l'occasion d'évoquer les différents modes de transports utilisés, les lieux de destination, les heures, la fréquence...

L'étude sur le ruisseau des Mées menée par le Syndicat de la Vallée de la Cisse (en charge du dossier) est en cours. Un programme d'actions : restauration du cours d'eau, désobstruction... sera proposé en février 2026.

Le PICS (Plan InterCommunal de Sauvegarde) est également en cours d'élaboration par Agglopolys, en cohérence avec notre PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et devra être en application fin 2026. Il nous permettra de mutualiser les moyens matériels en cas d'intempéries, risques majeurs, technologiques, inondations et crises diverses.

Concernant la vidéoprotection, nous venons de finaliser les lieux à surveiller et avons rajouté 3 caméras : au niveau de l'école, de la mairie et du parking de la Loire et espérons l'installation en début d'année prochaine.

Quant au projet de la résidence Senior Sérénia, je vous informe que les travaux vont commencer prochainement. Les engins de chantier seront amenés à entrer par la rue du 8 mai 1945 et à sortir par la rue Médicis. Un constat d'huissier avant démarrage des travaux, va être réalisé pour tous les endroits concernés par ce projet.

Enfin, pour l'école, nous participerons financièrement à la classe de mer qui aura lieu à Noirmoutier au printemps prochain pour 16 élèves. Nous aiderons également pour l'adhésion à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du 1<sup>er</sup> Degré) et aux p'tites randos USEP.

Je vous souhaite une bonne lecture de ces informations.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous !

## Noël approche

Les 8 et 9 décembre, nos agents communaux ont installé les décorations de Noël dans les différents hameaux de la commune. Comme chaque année maintenant, ils ont aussi « planté » 6 sapins aux quatre coins de Saint-Denis dont 1 nouveau à la Martinière.

Nous vous invitons à venir les embellir avec vos décorations personnelles.

## Plan hiver

Nous vous rappelons que le plan hiver est toujours d'actualité comme nous l'avions évoqué dans « la Vie à Saint-Denis » de décembre 2024 et sur le site internet de la commune à la page « vivre dans la commune, sécurité ».



### Coordonnées de la mairie :

19, rue de la Loire  
41000 Saint-Denis-Sur-Loire  
02 54 78 68 66  
[contact@saintdenissurloire.fr](mailto:contact@saintdenissurloire.fr)  
[www.saintdenissurloire.fr](http://www.saintdenissurloire.fr)

### Heures d'ouverture au public :

- Lundi de 16h00 à 18h00  
- Jeudi de 09h00 à 12h00  
- Vendredi de 16h00 à 18h00

### Heures d'ouverture du standard téléphonique :

- Du lundi au vendredi  
de 09h00 à 12h00  
et de 14h00 à 17h00

### Directeur de publication :

Patrick Menon  
Édition et impression :  
Mairie de Saint-Denis-sur-Loire.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



**Village étoilé :**

La commune vient de recevoir le label « Villes et Villages étoilés » (VVE) 2025 avec trois étoiles sur cinq possibles. C'est une belle récompense pour une première année !



Ce label est décerné par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (Anpcen). Il gratifie les communes et les territoires engagés dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'environnement nocturne, tant pour les personnes que pour la biodiversité.

Il incite également à reconsidérer les éclairages extérieurs, afin de réduire leur pollution lumineuse et les dépenses publiques d'éclairage.

La commune de Saint-Denis-sur-Loire fait maintenant partie des 1062 communes et territoires ayant obtenu ce label.

**Vendanges :**

Elles se sont déroulées le samedi 20 septembre dans une ambiance humide mais néanmoins amicale. Après une année 2024 sans récolte en raison des mauvaises conditions climatiques, l'année 2025 a permis de récolter l'équivalent de 120 bouteilles de jus de raisin. Bien moins qu'en 2023 où nous avons récolté 456 bouteilles.

Ces bouteilles servent aux événements organisés par la municipalité d'une part et sont données aux associations locales ou à l'école d'autre part.

**Plaques bleues « ici commence la mer »**

L'idée de ces plaques en fonte bleue (couleur qui n'est évidemment pas le fruit du hasard) est de faire prendre conscience au plus grand nombre que les mégots et déchets divers, jetés dans les égouts, prennent directement le chemin de la mer et des océans via les rivières.

Nous avons été dotés de 2 plaques via Agglopolys, l'objectif étant de sensibiliser la population aux comportements respectueux de l'environnement.

À Saint-Denis-sur-Loire, ces plaques sont situées sur le parking de l'école et au bout de l'allée des Platanes vers la Loire.



**Nouveau à Saint-Denis**

« Holystik massage » vous propose un moment de bien être en découvrant les bienfaits du massage ayurvédique. Prestation uniquement à domicile.



07 83 69 39 08



holystik.massage@gmail.com

**PATRIMOINE**

par Sandra CORNICHON

**Livre mémoire de la commune :**

Dans le désir de préserver la mémoire locale et de faire découvrir l'histoire de Saint-Denis-sur-Loire au XXème siècle, nous avons rassemblé dans cet ouvrage de riches témoignages de nos aînés recueillis et mis en page par Odile CLÉMENT-JOUET. Enfants du village, ils ont accepté de raconter leurs vécus, leurs souvenirs, leurs anecdotes, les moments du quotidien ainsi que les changements survenus au fil des décennies. Ce travail a été complété par des recherches approfondies menées aux archives de la Mairie et autres lieux.

Grâce à ces contributions croisées, ce livre offre un véritable voyage dans le temps, révélant la vie quotidienne, les traditions, les moments forts et les petites histoires qui ont façonné notre village.

L'ouvrage est disponible à la Mairie pour tous ceux qui souhaitent renouer avec la mémoire de Saint-Denis-sur-Loire moyennant une participation minimum de 10 €.





## Janvier et février 2026

La population de Saint-Denis-sur-Loire sera recensée entre le 15 janvier et le 14 février 2026.

Parmi les dionysiens ayant fait acte de candidature pour les deux postes d'agents recenseurs, il a été décidé de retenir et de nommer par arrêté municipal Isabelle HABERT et Dominique CHAVANON. Vous trouverez ci-dessous copie de leur carte officielle d'agent recenseur qu'elles vous présenteront lors de leur visite, ainsi que le secteur de la commune dont chacune aura la responsabilité.

Vous les verrez circuler très prochainement dans la commune. **Merci de leur réserver le meilleur accueil.**

### District 1 :

- Villeneuve
- Villefolet
- Villemanzy
- Les Mées



### District 2 :

- Le Bourg
- Macé



### Loi et obligations

L'article 3 de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques prévoit que les personnes questionnées sont tenues de répondre aux enquêtes statistiques déclarées obligatoires par l'administration. **Le recensement de la population organisé par l'INSEE fait parti de ces enquêtes obligatoires.**

La loi précise que les renseignements fournis par les personnes recensées sont protégés par des règles de confidentialité. Les statistiques collectées sont anonymes et les personnes qui y ont accès sont tenues au secret professionnel.

La loi mentionne en outre que les réponses transmises doivent être renseignées avec exactitude.

En cas de refus de répondre, vous recevrez une mise en demeure adressée par la Mairie en lettre recommandée. En cas de refus persistant ou de réponse sciemment inexacte à des questions ayant trait à la vie personnelle et familiale, l'article 7 de la loi du 7 juin 1957 prévoit que vous pouvez être sanctionné.

**Se faire recenser est un acte citoyen, important pour l'avenir de notre commune.**



### Application Transit, comment ça marche ?

Transit, c'est le nom d'une nouvelle application mobile. Véritable plan connecté dédié aux transports urbains, elle est téléchargeable gratuitement sur tous les mobiles (iPhone et Android) et son utilisation est simple et intuitive.

Après avoir été téléchargée, l'application géolocalise son utilisateur et lui indique automatiquement les différents arrêts de bus les plus proches. Un onglet permet également d'indiquer un lieu de destination. L'application propose alors pour celui-ci l'itinéraire le plus approprié : arrêt de bus le plus proche, temps de trajet, correspondances... Elle prend même en compte les cheminements à pied et trace le trajet sur une carte. À noter que le système de géolocalisation permet d'utiliser Transit dans toutes les villes l'ayant mise à disposition de leurs usagers.

Transit concerne aussi les transports scolaires. Les parents pourront donc géolocaliser les bus de leurs enfants. Là aussi, chacun peut choisir de recevoir ou non les notifications. Les horaires sont indiqués en temps réel. Très pratique pour ceux qui attendent l'arrivée d'un bus.

### Base d'Adresse Nationale

Afin de faciliter le travail des recenseurs (voir page intérieure) ou encore de la Poste, des livreurs et autre dépôt de courrier, merci de bien indiquer sur votre boîte à lettres le nom et le prénom de chaque personne habitant à cette adresse ainsi que **le numéro et le nom de la rue**.



### Aide à la personne

Nous avons appris récemment que l'Agence Régionale de la Santé (ARS) avait procédé à un nouveau découpage du périmètre d'intervention du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Notre commune s'en trouve exclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les personnes bénéficiant déjà des services pour les soins vont être contactées par l'ADMR 41. Pour les aides à domicile et autres services, elles doivent s'adresser à Vivre autonome 41. Le portage des repas reste assuré par le CIAS.

En ligne : [www.vivreautonome41.fr](http://www.vivreautonome41.fr)

☒ Par téléphone : 02 54 58 43 79

☒ Par courriel : [vivre.autonome41@departement41.fr](mailto:vivre.autonome41@departement41.fr)

En ligne : [www.fede41.admr.org/](http://www.fede41.admr.org/)

☒ Par téléphone : 02 54 56 28 00

☒ Par courriel : [asso-blois@admr41.org](mailto:asso-blois@admr41.org)



### VIE ASSOCIATIVE

par Sandra CORNICHON

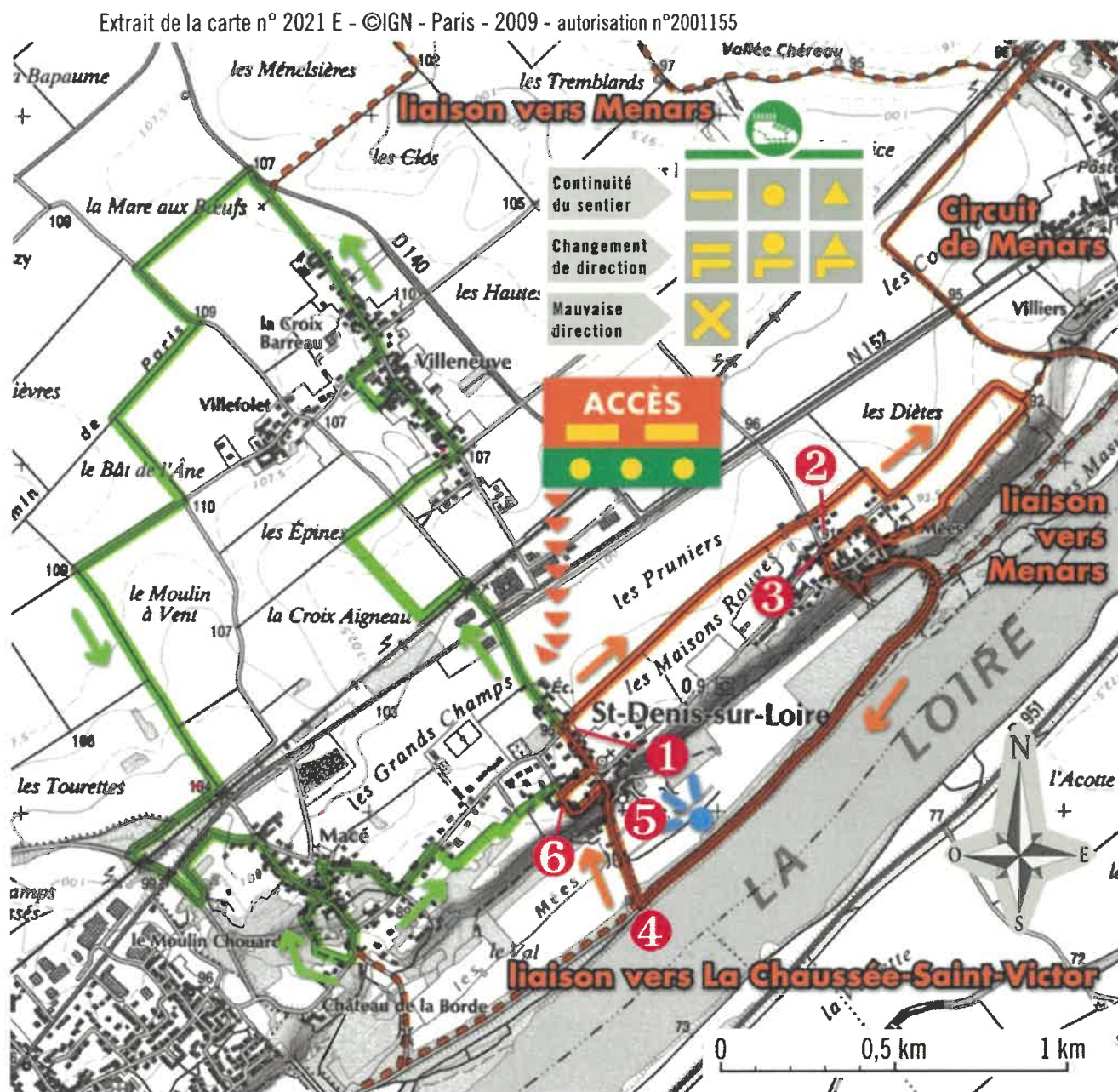
#### Dates à retenir :

20 décembre 2025 à 09h30 : « Atelier art floral », organisé par l'association Apollos

11 janvier 2026 à 14h30 : « Fête de la nouvelle année » organisée par l'association Apollos

# Les circuits de Saint-Denis-sur-Loire

La commune de Saint-Denis-sur-Loire, avec le soutien d'Agglopolys et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre, a créé il y a plus de 10 ans le « Circuit des Eaux ».



Celui-ci se décline en deux parcours qui explorent les sites les plus remarquables de la commune, preuves du passé de « Ville d'eau » de Saint-Denis-sur-Loire. La commune a décidé de rénover la signalétique spécifique tout au long des parcours pour informer les randonneurs car beaucoup étaient devenus illisibles. Le plan est consultable sur le site internet de la commune.

Le départ de ces deux circuits se situe au niveau de la Maison des Associations **1**. Prenez un peu de votre temps pour connaître un peu plus l'histoire de notre commune.

Nous vous encourageons à pratiquer ces deux circuits. Pour celles et ceux qui auraient des difficultés à les emprunter, nous avons voulu à chaque parution de *La Vie à Saint-Denis*, vous présenter chacune des plaques signalétiques dans l'ordre du circuit (voir au dos).

Le circuit artistique et un parcours de géocaching sont en place. Venez les découvrir !

6

## SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

### Circuit des Eaux



#### LA MALOUGINIÈRE : DEMEURE DU PEINTRE BERNARD LORJOU

Bernard LORJOU (1908-1986)

Autodidacte, il cultive seul son art, souvent qualifié d'expressionniste, où se manifeste un grand lyrisme né de sa sensibilité d'écorticé vif, de sa capacité de rêver en partant des choses banales, de son don inné de coloriste et de son talent de dessinateur hors du commun.

Il est célèbre pour ses tableaux monumentaux souvent inspirés des événements tragiques de l'actualité. Créateur complet, il est aussi sculpteur, graveur et céramiste. Sa compagne était le peintre Yvonne MOTTET.

L'école de Saint-Denis-sur-Loire porte aujourd'hui le nom de LORJOU. Le siège social de « l'association Bernard Lorjou », qui fait vivre l'œuvre et la mémoire du peintre, est domicilié dans le village.

#### LA MALOUGINIÈRE : HOUSE OF THE PAINTER BERNARD LORJOU

Bernard LORJOU (1908-1986)

Self-taught, he cultures his art alone, often called expressionist, in which appears a great lyricism coming from his hypersensitivity, his ability to dream of mundane things, his innate colorist gift and talent of designer out of the ordinary.

He is famous for his monumental paintings often inspired by the tragic events in the news. Comprehensive creator, he is also a sculptor, an engraver and a ceramist. His girlfriend was Yvonne MOTTET painter.

The school of Saint-Denis-sur-Loire has today been named LORJOU. The head office of the "Bernard LORJOU Association ", which makes the work and the memory of the painter live, is located in the village.